
La Maison de la Musique Contemporaine

Penser, créer et faire résonner
le répertoire de demain

La Maison de la Musique Contemporaine (MMC) est née d'un projet ambitieux et fédérateur : regrouper au sein d'une même structure les moyens et les équipes du Centre de Documentation de la Musique Contemporaine (CDMC), Musique Française d'Aujourd'hui (MFA) et de Musique Nouvelle en Liberté (MNL), trois associations ressources du secteur de la création musicale en France.

Fondée par le ministère de la Culture et la Sacem et dirigée par Estelle Lowry depuis le 15 juillet 2020, la MMC a pour mission la valorisation et la promotion de la musique contemporaine, l'accompagnement des professionnels ainsi que la médiation et la sensibilisation des publics.

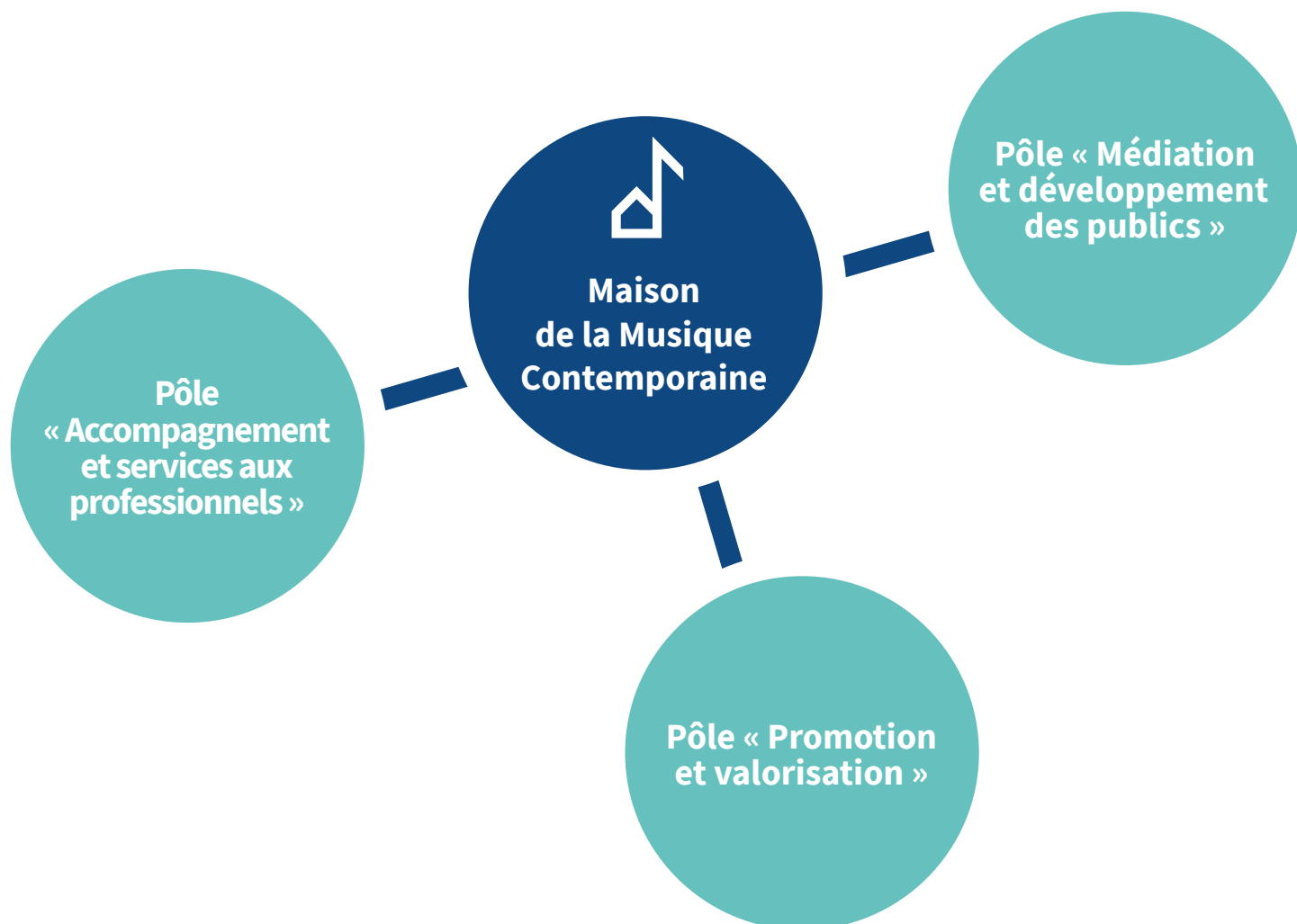
Favorisant une dynamique de mise en réseau, la MMC s'engage aux côtés de tous les acteurs de la création musicale pour soutenir, promouvoir et favoriser son rayonnement.

Aujourd'hui, la MMC déploie un dispositif d'aides financières destinées à des orchestres et ensembles instrumentaux et vocaux, à des festivals généralistes qui programment de la musique contemporaine, et au financement d'enregistrements vidéo et phonographiques.

Elle pilote un **dispositif de médiation d'envergure nationale : le Grand Prix Lycéen des Compositeurs** qui sensibilise plus de 3 000 lycéens et collégiens à la musique contemporaine. Le GPLC commande chaque année une œuvre au compositeur lauréat, présentée en public et en **partenariat avec des acteurs majeurs de la musique** (Radio France, Orchestre national de France, Orchestre philharmonique de Radio France, Ensemble intercontemporain, Orchestre national de Lyon, ...).

Elle assure une veille sur le secteur (politiques culturelles, enjeux territoriaux...) et **rassemble les acteurs de la filière** pour **réfléchir à de nouveaux dispositifs d'aides** et **échanger sur des enjeux primordiaux : représentativité, écologie, droits culturels, modes de création et de diffusion...**

Une maison, 3 pôles



Soutenu par



Pôle Promotion et valorisation

Fédérer, rassembler, valoriser

Accroître la visibilité et l'accessibilité de la musique contemporaine grâce à la création d'un centre numérique de ressources en libre accès

DANS LE CADRE DE SA MISSION DE PROMOTION ET DE VALORISATION DU RÉPERTOIRE CONTEMPORAIN, LA MAISON DE LA MUSIQUE CONTEMPORAINE MÈNE UNE POLITIQUE DOCUMENTAIRE ADAPTÉE AUX BESOINS DES PROFESSIONNELS ET AUX NOUVEAUX USAGES DES PUBLICS, À TRAVERS NOTAMMENT LA CONSTITUTION D'UN OUTIL DE RÉFÉRENCE AU SERVICE DES COMPOSITEURS ET DE LA MUSIQUE CONTEMPORAINE.

Fédérer les ressources autour de la musique contemporaine. Ce pôle est en charge d'un fonds exceptionnel de partitions et d'enregistrements sonores : au total plus de 20 000 œuvres sont référencées. Il enrichit régulièrement une base de biographies de compositrices et compositeurs d'aujourd'hui sur le site ressource du CDMC. Le Portail de la musique contemporaine fédère quant à lui la recherche sur les documents et les événements ayant trait à la création musicale de près de quarante organismes français.

Rassembler de nombreuses informations à destination des acteurs de la création musicale : l'agenda de la musique contemporaine annonce concerts et manifestations ayant lieu en France, mais aussi concours et appels à candidature susceptibles d'intéresser les professionnels ; le carnet d'adresses en ligne référence l'ensemble des acteurs de la création musicale ; *La note*, lettre d'information de la Maison de la Musique Contemporaine, permet de se tenir informé des actualités de la Maison ainsi que des actualités du secteur.

Valoriser l'ensemble de ces contenus en mettant en place des outils adaptés aux nouveaux usages et modes d'écoute de la musique : à travers notamment la constitution de playlists autour de l'univers sonore des compositeurs, la réalisation de portraits vidéos, mais aussi des publications papier, des dossiers pédagogiques en ligne...

FOCUS : **Une nouvelle destination pour le fonds documentaire du CDMC**

À la suite de la création de la Maison de la Musique Contemporaine, une réflexion a été menée afin de trouver une nouvelle destination pour le fonds documentaire du CDMC en assurant sa conservation, son accessibilité et sa valorisation. Décision a finalement été prise de le transférer à la Médiathèque Hector Berlioz du Conservatoire de Paris (CNSMDP). Au-delà de mettre à disposition des publics un fonds exceptionnel dédié

à plus de 20 000 œuvres de musique contemporaine, les deux institutions ont pour ambition de construire un partenariat inédit et un projet original de valorisation. Celui-ci s'appuiera sur un dispositif spécifique à destination des établissements d'enseignement de la musique, notamment les conservatoires, qui permettra de faire rayonner le fonds comme outil de diffusion pédagogique et de médiation.

CHIFFRES-CLÉS
CATALOGUE DU CDMC :
1127
compositeurs référencés
21 680
œuvres documentées
6 161
extraits audio en ligne

PORTAIL DE LA MUSIQUE CONTEMPORAINE :
13 747
extraits audio en ligne

Pôle Accompagnement et service aux professionnels

Soutenir, accompagner, conseiller

Des aides financières repensées dans une politique d'accompagnement basée sur la veille des évolutions du secteur, le conseil et la formation par le partage des savoirs et des expériences

FIDÈLE À SA MISSION DE SOUTIEN AUX PROFESSIONNELS, LA MAISON DE LA MUSIQUE CONTEMPORAINE ACCOMPAGNE LES ACTEURS DE LA MUSIQUE CONTEMPORAINE GRÂCE À DES MOYENS D'ACTION DIVERSIFIÉS. POUR CE FAIRE, LA MAISON DÉVELOPPE UNE POLITIQUE FORTE D'ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL BASÉE SUR LA VEILLE DES ÉVOLUTIONS DU SECTEUR, LE CONSEIL ET LA FORMATION PAR LE PARTAGE DES SAVOIRS ET DES EXPÉRIENCES. ELLE S'INSCRIT DANS UNE LOGIQUE DE PARCOURS D'ARTISTE ET D'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL (CRÉATION, ENREGISTREMENT, DIFFUSION, MÉDIATION).

Les prochains mois verront les dispositifs de soutien financier interrogés et repensés ; de nouveaux modes d'intervention et de coopération seront initiés pour favoriser la production et la diffusion de la musique contemporaine auprès du plus large public.

Soutenir financièrement les acteurs de la musique contemporaine.

Le fonds d'incitation de la Maison de la Musique Contemporaine accompagne financièrement les formations, les festivals et les porteurs de projets d'enregistrement phonographique et vidéographique dans le cadre de quatre appels à projets organisés en 2021. Très bientôt, la MMC ouvrira de nouveaux dispositifs d'aide afin de répondre au mieux aux besoins du secteur.

Accompagner les projets à toutes les étapes de leur développement,

de la composition à l'évaluation, en passant par la création, la production, la diffusion et la médiation. La Maison de la Musique Contemporaine s'emploie à diagnostiquer et à analyser leurs objectifs artistiques, sociaux et économiques, les ressources des territoires où ils s'implantent, la mobilisation des publics, la structuration juridique et administrative, et l'engagement de partenariats publics et privés qui peuvent les soutenir.

Animer un réseau de veille, d'observation et de diffusion d'informations,

afin d'accompagner les acteurs de la musique contemporaine dans la compréhension du cadre politique, économique et social dans lequel s'inscrit leur activité artistique. La mise en place de l'agenda professionnel de la musique contemporaine (concours, appels à projets, à commandes, à résidences, aides à l'écriture, bourses) a vocation à inclure les appels à collaboration du secteur du spectacle vivant, de l'audiovisuel et des arts plastiques, ainsi que les appels à projets des collectivités territoriales, de la filière sociale ou du secteur éducatif.

FOCUS : AIDES À L'ENREGISTREMENT, AUX FESTIVALS ET AUX FORMATIONS

Au premier semestre 2021, ce pôle s'est consacré à l'organisation des commissions d'étude des trois appels à projets hérités des missions de Musique Nouvelle en Liberté et de Musique Française d'Aujourd'hui : les aides aux formations musicales généralistes, les aides aux festivals généralistes et l'aide à l'enregistrement phonographique et vidéographique musical. La Maison de la Musique Contemporaine étant la maison de toutes les musiques de création, les commissions d'attribution s'inscrivent dans une démarche d'ouverture à toutes les esthétiques musicales de la musique contemporaine, sur la base de critères d'étude objectifs. La continuité des missions d'accompagnement financier s'accompagne d'évolutions dans la grille de lecture et d'appréciation des projets présentés, qui intègrent de nouveaux

indicateurs : la juste rémunération des artistes et des professionnels, la juste représentation de la société (origine, genre, âge), l'ancrage territorial et le caractère innovant du projet (innovation aussi bien artistique que sociale).

La nouvelle commission d'attribution des aides de la Maison de la Musique Contemporaine s'est réunie au printemps dernier pour allouer 11 aides à des projets de production phonographique et vidéographique et soutenir 48 festivals généralistes. Les pièces de 18 compositrices et compositeurs seront fixées dans le cadre des projets phonographiques et vidéographiques sélectionnés, et 660 œuvres contemporaines (dont 99 créations), écrites par 358 compositrices et compositeurs, sont programmées en 2021 par les festivals généralistes soutenus par la MMC.

CHIFFRES-CLÉS

34
formations généralistes bénéficiant d'une aide pour la saison 2020-2021

48
festivals généralistes soutenus dans le cadre de l'année 2021

18
projets de disques soutenus dans le cadre de la commission d'automne 2020

11
projets de disques soutenus dans le cadre de la commission du printemps 2021

Pôle Médiation et développement des publics

Sensibiliser, éveiller, former

Accompagner les professionnels et les publics dans
leur découverte et leur appropriation du répertoire contemporain

TROISIÈME PILIER DE LA MAISON ET VÉRITABLE ENJEU DU SECTEUR MUSICAL, LE DÉVELOPPEMENT DES PUBLICS PEUT DÉJÀ COMPTER SUR UN DISPOSITIF DE MÉDIATION RECONNU ET EN PLEIN ESSOR : LE GRAND PRIX LYCÉEN DES COMPOSITEURS. SUIVRONT DÈS CETTE ANNÉE LA MISE EN PLACE DE PARTENARIATS ET D'ACTIONS DE MÉDIATION DESTINÉS À ÉLARGIR, EN LE DIVERSIFIANT, LE PUBLIC DU RÉPERTOIRE CONTEMPORAIN.

Parallèlement, une politique d'accompagnement spécifique à destination des professionnels (artistes confirmés et en formation, porteurs de projets, diffuseurs, lieux, professionnels de la médiation) sera mise en œuvre afin d'encourager la découverte, l'écoute et la pratique musicale dans un rapport direct, vivant et incarné avec la création.

Sensibiliser les publics dans toute leur diversité au répertoire contemporain

à travers des actions spécifiques de médiation, la conception de nouveaux dispositifs et l'accompagnement des projets d'action culturelle des artistes et des structures de création et de diffusion. Cette sensibilisation est principalement portée aujourd'hui par le Grand Prix Lycéen des Compositeurs.

Éveiller le goût, l'intérêt et la pratique du répertoire contemporain

auprès des musiciens professionnels comme amateurs, du public mélomane comme néophyte, à travers des partenariats pluridisciplinaires, la conception d'outils pédagogiques innovants et le développement de supports de communication multimédias élaborés avec le pôle Promotion et valorisation.

Former les musiciens (compositeurs, interprètes, techniciens, en étude ou en activité) et les professionnels (chargés de relations publiques ou d'actions culturelles, médiathécaires, discothécaires, médiateurs, enseignants) dans leur appropriation du répertoire contemporain, à travers des modules de sensibilisation à l'écoute comme à la pratique musicale, à la médiation et à la pédagogie.

FOCUS :

Le Grand Prix Lycéen des Compositeurs.

Fondé en 2000 par *La Lettre du Musicien*, puis organisé de 2013 à 2020 par Musique Nouvelle en Liberté, le Grand Prix Lycéen des Compositeurs est un dispositif de sensibilisation au répertoire contemporain destiné aux lycéens et aux collégiens. Chaque année, des milliers de jeunes sont invités à découvrir six compositeurs sélectionnés à partir des productions discographiques de l'année précédente. En complément du travail d'écoute et d'analyse mené en classe, les élèves sont invités à rencontrer les compositeurs en lice lors d'échanges organisés dans leur établissement. Le Prix est remis dans le cadre de la Journée Nationale, événement annuel qui se tient dans une salle prestigieuse et qui réunit élèves et compositeurs pour un débat, la proclamation du lauréat et la création de la pièce commandée au lauréat de l'année précédente. En 2020-2021, le GPLC s'ouvre pour la première fois à des classes de troisième et mobilise plus de 130 établissements en France et à l'outre-mer. Pour sa 23^e édition, les critères d'éligibilité et de participation du GPLC s'élargissent pour accueillir davantage de diversité et de parité dans les sélections.

Des podcasts « Une histoire de la musique contemporaine »

La Maison de la Musique Contemporaine s'associe à France Musique pour produire une série de podcasts réalisée par Thomas Vergracht, consacrée à l'histoire de la musique contemporaine. Un premier épisode - 50 ans et toujours contemporain - a été mis en ligne fin mars à l'occasion de la semaine Action ! Création ! de France Musique. Les trois suivants, retraçant l'épopée pionnière de l'avant-garde, ont été publiés en clôture du Festival ManiFeste, fin juin. Prochains rendez-vous en septembre à l'occasion du Festival Musica, et en février 2022 autour du Festival Présences de Radio France.

La MMC lance son Académie de médiation

Dès la rentrée 2021, la MMC initiera un cycle de formations destinées à accompagner les étudiants en médiation, musicologie et gestion de projets culturels, mais aussi compositeurs et interprètes dans leur découverte, leur goût et leur intérêt pour le répertoire contemporain et sa transmission. Mêlant connaissances sur l'environnement professionnel de la création

musicale, analyse des publics et des œuvres et ateliers pratiques autour des programmes des partenaires de la MMC, cette Académie est ouverte à tous les étudiants volontaires, curieux et désireux d'établir une relation de qualité entre les artistes, les œuvres et les publics.

CHIFFRES-CLÉS DU GRAND PRIX LYCÉEN DES COMPOSITEURS DEPUIS 2000

303
établissements participants

16 936
participants lycéens aux Journées
Nationales et Régionale

21
œuvres commandées aux
compositeurs lauréats

12 339
disques offerts aux
lycéens participants



ESTELLE LOWRY , DIRECTRICE DE LA MAISON DE LA MUSIQUE CONTEMPORAINE

Estelle Lowry, née à Saint-Brieuc en 1982, a été directrice de Musique Nouvelle en Liberté (MNL), avant de prendre la direction de la Maison de la Musique Contemporaine le 15 juillet 2020.

Parallèlement à des études littéraires, elle étudie le basson (fagott) et s'investit dans la pratique collective. Nourrie par une éducation où la transmission et l'accompagnement des artistes sont des valeurs déterminantes, Estelle Lowry choisit de s'orienter vers les métiers de la production et de la gestion de projet. À l'issue d'études d'histoire de l'Art et de gestion des entreprises culturelles, elle est chargée de production et de diffusion au Concert de l'Hostel-Dieu (Lyon), avant de rejoindre l'Orchestre de Picardie puis la Maison de la Culture d'Amiens, pour intégrer MNL en 2009. Elle contribue dès 2013 à la relance du Grand Prix Lycéen des Compositeurs (GPLC), par le développement de nouveaux partenariats institutionnels, la diversification de ses ressources et étend l'action du dispositif à l'ensemble du territoire. À travers son action à MNL, Estelle Lowry s'attache à promouvoir la création contemporaine en soutenant la production et la diffusion du répertoire de création, dans toute sa diversité et à destination du plus grand nombre, et à favoriser les rencontres entre les artistes et les publics.

CONTACT PRESSE

Pierre Laporte Communication
01 45 23 14 14

Pierre Laporte | pierre@pierre-laporte.com
Christine Delterme | christine@pierre-laporte.com
Laurent Jourden | laurent@pierre-laporte.com